



COMPTE RENDU SUCCINT
COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à huit heures trente, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en Mairie de SAINT-ANDRÉ, sous la présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-cinq septembre deux mille vingt, conformément aux articles L.5711-1, L.5211-1 et L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 21

Antoine PARRA (T), Olivier BATLLE (S), Jean-Michel SOLÉ (T), Christian GRAU (T), José ANGULO (T), Christine POUS LAIR (T), Roland CASTANIER (T), Christian NAUTÉ (T), François COMES (T), Pierre SERRA (S), Jean-François GRAFFEO (S), Jean VILA (S), Huguette PONS (T), Jean-Christophe DELMER (S), Gregory MARTY (T), Bernard PIERA (T), Samuel MOLI (T), Nathalie REGOND-PLANAS (T), Yves PORTEIX (T), Alain THOMAS (T), Christian NIFOSI (T).

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : 0

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : 4

Marc DEBESOMBES SINGLA (T), Marie-Pierre SADOURNY (T), Michel ANDRODIAS (T), Pierre DALOU (T) ;

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION : 5

Jean-Paul SAGUÉ (S), Gilbert CRITELLI (S),
Valérie GILOT, Technicienne Mairie d'Elne
Maitre Celine HENRY, Avocat Conseil du Syndicat Mixte.
Mathilde PUIGNAU-TEIXIDO, Directrice du Syndicat Mixte

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat passée avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA),

DESIGNE ainsi qu'il suit les représentants du Syndicat Mixte appelés à siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Secteur VALLESPIR	Secteur Albères Cote-Vermeille Illibéris
François COMES	Huguette PONS

DESIGNE ainsi qu'il suit les représentants du Syndicat Mixte appelés à siéger au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Antoine PARRA	Bernard PIERA

DECIDE de confier au prestataire SURIKWAT, la création du nouveau site internet du Syndicat Mixte du SCOT Littoral SUD

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2020

À la majorité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

Par 20 voix POUR, et 1 ABSTENTION (M. Roland CASTANIER) :

- DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit le calcul des indemnités de fonction des élus :
- Président : 14,85 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
 - Vice-présidents : 7,42 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

Fait à Argelès-sur-Mer, le 5 octobre 2020,

Le Président,
Antoine PARRA.



The image shows a red circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD" around the perimeter. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a black ink signature that appears to read "Antoine Parra".